

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 319 /PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-3 du 20 avril 1965, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
VU le Décret N°311/PR du 5 septembre 1967 ;
Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

D E C R E T E :

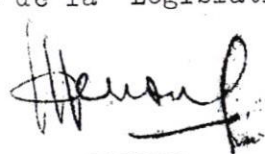
Article 1er - Mr Frédéric HOUNDETON, Magistrat, est nommé Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

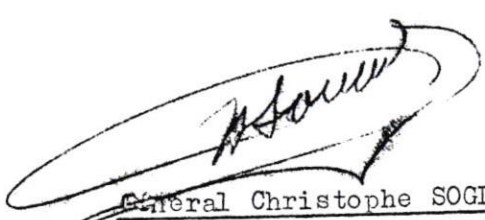
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 5 septembre 1967, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1967

par le Président de la République,

le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,


Grégoire GBENOU


General Christophe SOGLO

Ampliatioms : PR 4 - MJL 2 - DGAJL 2
CSM 2 - Intéressé 1 - CS 6 - SGG 4 -
Ministères 10 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 -
JORD 1.